



**Et vous, votre société,
avec ou sans services publics ?**

**Et vous, votre société,
avec ou sans services publics ?**

Sommaire

Préface	3
Préambule	6
Énergie	9
Soins de santé	15
Transports	21
Justice	29
Le système pénitentiaire	33
Autorités locales	37
Les citoyen-ne-s, les usager-ère-s et les services publics	43

PRÉFACE

Trop onéreux, trop éloignés des gens, trop bureaucratiques, pas assez modernes...
Autant de critiques régulièrement lancées à l'égard des services publics.

Et pourtant, comme le disait, Jean Jaurès: « Les services publics constituent le premier patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Ils sont la richesse de toutes et tous et contribuent à garantir une société démocratique.

Mais, force est de constater que les difficultés et problèmes pointés par les citoyens·nes, et largement relayés par les médias, sont, non seulement réels, mais se généralisent aussi à l'ensemble des services publics, tant au nord qu'au sud du pays.

En miroir à ces mécontentements, il n'est pas étonnant d'observer que le sujet soit devenu un argument de campagne majeur de nombreux partis politiques. Les citoyen·nes veulent des changements afin de les rendre plus efficaces et plus adaptés à leurs besoins. Les politiques y répondent, quant à eux, par des propositions de modernisation et d'optimisation, avec un discours, de manière quasi généralisée, axé presque uniquement sur leur coût financier.

Menées dans la plupart des États européens depuis les années 80, les politiques d'austérité ont considérablement réduit les possibilités d'investissements publics, enfermant les autorités politiques dans des conditions d'équilibre budgétaire strictes, voire intenables. Moins de dépenses et moins de budgets ont généré des vagues successives de désinvestissement dont les effets dramatiques sont aujourd'hui visibles et ressentis au quotidien par toutes et tous;

transports publics défaillants, sous-déployés, soins de santé menacés, privatisation de l'énergie ou encore justice mise en péril. Nombreux sont les acteurs de terrain et les citoyensnes démuni-es qui tirent la sonnette d'alarme!

Face à cette spirale infernale, le mouvement Présence et Action Culturelles, parmi d'autres, s'interroge: le dysfonctionnement des services publics est-il une cause ou une conséquence des coupes budgétaires drastiques appliquées par les autorités depuis plus de 30 ans? Pour nous, la réponse ne fait aucun doute. En lieu et place d'une réflexion profonde sur le service public, sur sa définition, sur son rôle ou encore sur son fonctionnement, les réformes apportées par les autorités touchent avant tout au budget et aux méthodes managériales des « entreprises » publiques. Faire plus avec moins, être plus efficaces, être rentables, être compétitifs... autant d'objectifs poursuivis par les réformes mises en place par les gouvernements successifs et ce, au détriment d'un débat de société sur les enjeux et les bénéfices d'un service public fort dans une société en perte constante de repères.

Convaincu de leur capacité incroyable à réduire les inégalités et à permettre à toutes et tous de jouir des droits et devoirs garantis à toutes les citoyennes et citoyens, le mouvement PAC a souhaité mener campagne pour, d'une part, dresser un état des lieux des conséquences néfastes de ces politiques de diètes budgétaires et d'autre part, dépasser les constats amers et les frustrations et ainsi comprendre les logiques à l'œuvre et les conséquences pour tout un chacun de ce démantèlement à peine masqué.

Enfin, au delà des constats, cette campagne 2017 envisage et identifie les pistes possibles en vue de repenser le service public, y compris dans son fondement. Redonner une place aux citoyen-nes, notamment dans les espaces décisionnels, pour s'emparer collectivement de ce bien commun inappropriable et l'amener à répondre aux enjeux majeurs de la société actuelle, face aux crises multiples que nous devons affronter: économique, climatique, sociale et politique.

Au travers de cette campagne, vous l'aurez compris, Présence et Action Culturelles entend contribuer et participer à un réel changement de paradigme dans notre rapport aux services publics, car l'urgence est réelle et les besoins énormes; l'accès à l'enseignement, à la justice, aux soins de santé ou encore aux services bancaires de base doit être garanti à toutes et tous, peu importe notre capital culturel ou économique. Cette garantie doit être assurée par l'État, et ce, au-delà de toutes considérations budgétaires imposées par les politiques d'austérité. Réduire ou supprimer les services publics accentue les inégalités et creuse le fossé entre ceux qui possèdent les capitaux (*les 1 %*) et ceux qui n'en bénéficieront jamais (*les 99 %*). Cette société des inégalités et du capitalisme débridé n'est pas la panacée: sortons de la pensée TINA (*There is no alternative*) et inventons notre propre modèle de société de demain.

Reprenons le pouvoir, soyons citoyens et citoyennes critiques.

Dominique Surleau
Secrétaire générale

PRÉAMBULE

Cette brochure est composée de deux parties, d'une part un focus sur certains services publics particulièrement impactés par les politiques d'austérité successives et d'autre part, quelques pistes de réflexions pour entamer ensemble un changement de fonctionnement et de vision des services publics.

Loin d'être exhaustive, cette brochure se veut avant tout un outil pour celles et ceux qui comme nous, se posent des questions, constatent la déliquescence des services publics sans en saisir les tenants et aboutissants. Identifier les mécanismes à l'œuvre, l'idéologie qui déconstruit peu à peu la vision collective et solidaire qui a fondé l'existence et la légitimité des services publics nous semble primordiale dans ce combat pour plus de justice et moins d'inégalités.

Nous avons ciblé 5 services publics que sont :

- **l'énergie**
- **la santé**
- **les transports**
- **la justice et le système carcéral**
- **les pouvoirs locaux**

Certains services comme la justice sont encore exclusivement des pouvoirs publics accessibles à tous et toutes les citoyens-nes alors que d'autres comme l'énergie ont été privatisés ou comme les transports sont en passe de l'être. Dès lors, pourquoi s'acharner à défendre des services déjà éloignés du giron public ? Parce que nous considérons que l'énergie ou le transport sont des besoins de première nécessité qui devraient rester ou redevenir une

compétence exclusive de l'État. C'est pourquoi, nous avons choisi dans cette brochure de traiter de ce qui est par essence un service public, de par sa nature et ses fonctions, et non de ce qui l'est encore dans les faits.

Enfin, cette brochure n'a pas vocation à vivre seule, notre campagne s'articule autour de 3 outils :

- ➔ La brochure: « Et vous, votre société, avec ou sans services publics ? ».
- ➔ La conférence gesticulée: « Y'en a qui ont essayé... (de défendre le service public).
- ➔ Un jeu de société qui propose à ses joueurs d'expérimenter la démocratie locale en construisant ensemble un quartier dans une perspective de réduction des inégalités.

Dès lors, si vous souhaitez découvrir la conférence ou expérimenter notre jeu de société, n'hésitez pas à prendre contact avec.

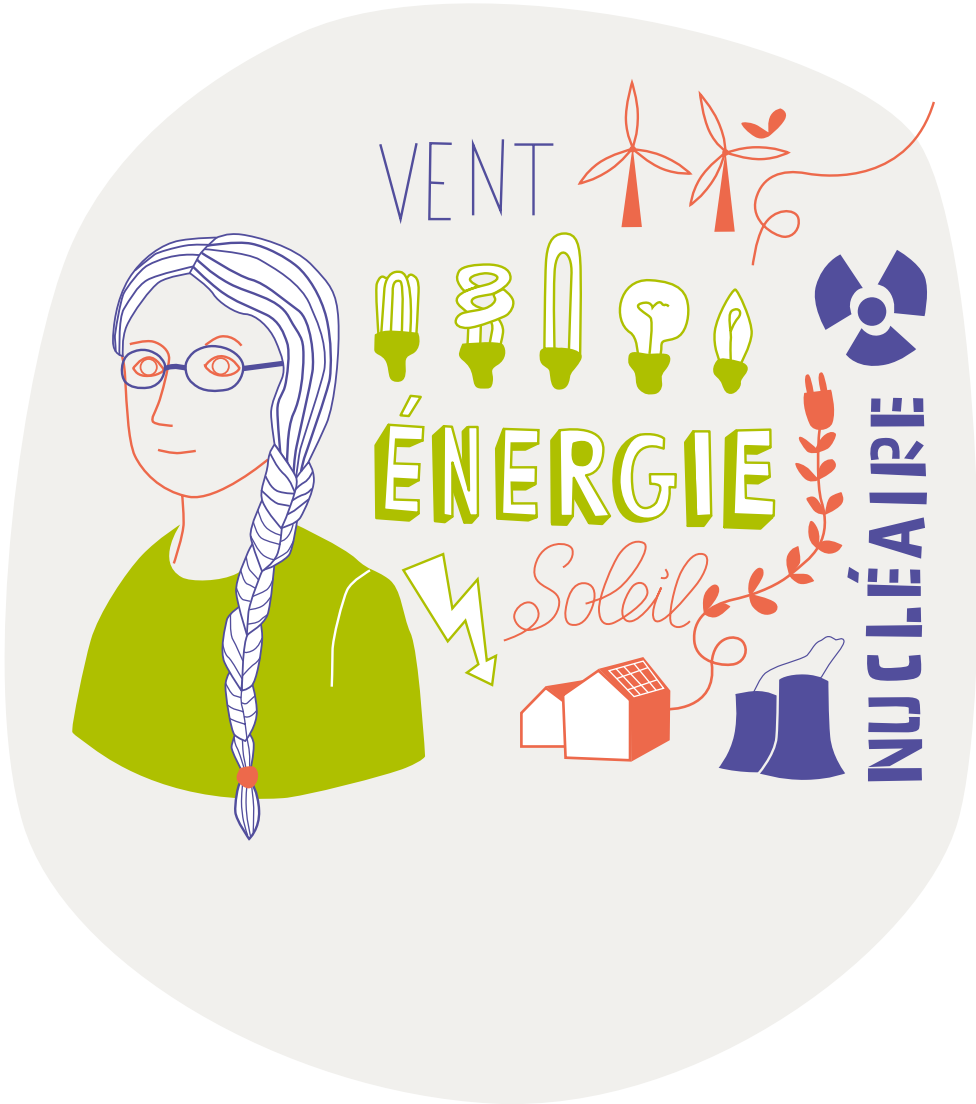
Coordonnées de contact :

Pierre Vangilbergen

Responsable des campagnes

+32 2 545 79 23 | +32 495 15 22 06

pierre.vangilbergen@pac-g.be



ÉNERGIE

Ce mois-ci, quand votre facture mensuelle de gaz et ou électricité est arrivée, vous vous êtes enfin décidé·e à la lire attentivement, histoire de savoir ce que vous payez exactement et à qui vous le payez: quelle cascade de chiffres! Il est pourtant intéressant de comprendre une facture pour savoir dans quel jeu on nous fait jouer. D'autant que l'énergie est la deuxième dépense des familles et pèse de plus en plus lourdement sur le budget des citoyens·nes. S'il est nécessaire, écologiquement parlant, de réduire sa consommation par un usage éco-responsable, on ne peut pourtant pas s'en passer. Il s'agit d'un bien/service de première nécessité dont le commerce et théoriquement régulé par l'État, bien qu'il ne s'agisse plus d'un service public en tant que tel.

En effet depuis 1996, date de la première directive européenne sur la libéralisation de l'énergie, le secteur de l'énergie s'est peu à peu libéralisé dans les États européens. En Belgique, cette libéralisation a débuté en 2004 pour les professionnels et en 2007 pour les particuliers. Depuis cette






date, l'État n'est plus le seul à organiser la vente de l'électricité et du gaz. Plusieurs entreprises commerciales sont en concurrence. Cette libéralisation a conduit à la séparation des activités de gestion du réseau et de vente du gaz et/ou de l'électricité. Ces deux basculements expliquent aujourd'hui la multiplication exponentielle des acteurs et des intervenants dans le marché de l'énergie.

Alors qui fait quoi et à qui paie-t-on ?

Le prix global se décompose en trois postes. Vous payez tout d'abord le «prix énergie», c'est le prix auquel votre «fournisseur» vous vend l'électricité. S'y ajoute une «Contribution énergie renouvelable (et Cogen)», qui est liée aux certificats verts (on y reviendra). Vous payez ensuite «le transport et la distribution de l'énergie jusqu'à votre habitation». Là, ce n'est plus le fournisseur qui décide du prix mais le gestionnaire du réseau et les distributeurs

auxquels est reversée la somme que vous avez payée. Ce prix-là, calculé par KWh, est le même pour tous les Belges. Enfin, vous vous acquittez des « surcharges » ou des « taxes ». Il s'agit de montants fixés par le gouvernement.

Votre facture raconte assez bien la situation actuelle: l'électricité est devenue un marché et il a fallu pour ce faire le saucissonner entre

-
-  **les producteurs, ceux qui fabriquent l'électricité – centrales nucléaires éoliennes, centrales à gaz, hydroélectricité, et même petit photovoltaïque, etc.)**
-
-
-
-
-
-  **le gestionnaire du réseau – il n'y en a qu'un, Elia, qui transporte l'électricité à haute tension)**
-
-  **les distributeurs, qui transportent l'électricité à moyenne et basse tension et alimentent chaque habitation**
-
-
-
-  **les fournisseurs, ceux que vous connaissez le mieux puisque ce sont eux qui, vous vendant l'électricité, vous envoient aussi les factures.**
-
-
-  **Et vous : les clients – consommateurs.**
-
-

Libéraliser = payer moins ?!

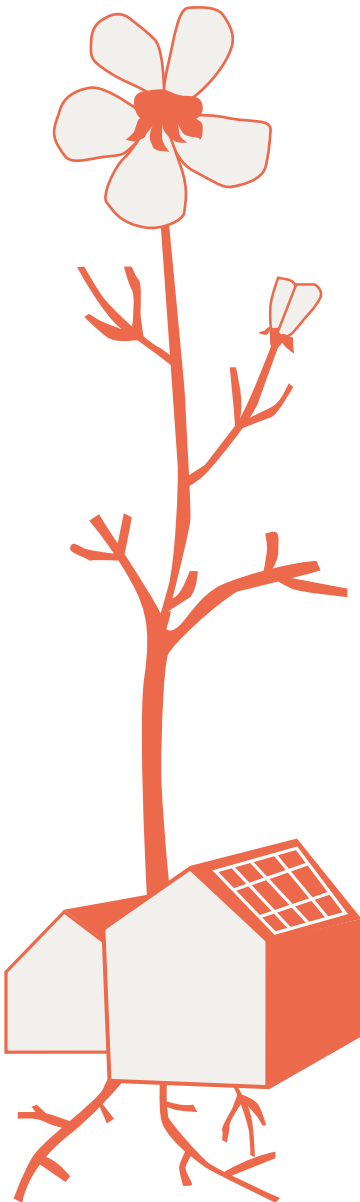
La Commission européenne explique que le marché est une forme d'organisation de l'économie au sein de laquelle les consommateurs ont le droit d'acheter des biens et des services chez n'importe quel commerçant.

Pour la Commission toujours, le marché est une pure merveille parce que les marchands sont en concurrence et que cette compétition a pour conséquence d'«élargir l'offre pour les consommateurs, de faire baisser les prix et d'améliorer la qualité des biens et des services».

En d'autres termes, l'Union européenne a fait le choix de considérer que l'électricité pouvait se vendre comme des denrées superflues et a décidé que, pour nous, qui sommes tous des consommateurs, le bonheur c'était de pouvoir choisir entre plusieurs chaînes et restaurants. Ou entre plusieurs magasins.

Aujourd'hui, nous pouvons aisément prouver que cette croyance magique selon laquelle la libéralisation augmente la qualité des services et des produits et en réduit le coût ne se vérifie pas systématiquement. Non seulement, beaucoup de citoyens-nes sont perdus-es face à cette multiplication des acteurs et intermédiaires mais en plus selon un rapport de la CREG (Commission de Régulation de l'Énergie et du Gaz), le prix final de l'électricité au consommateur (moyenne sur tous les gestionnaires de réseau de distribution et fournisseurs) a augmenté entre janvier 2007 et décembre 2016 de 69,51%.

L'électricité un bien pas comme les autres



Comme vous le savez sans doute, il n'est pas possible de congeler l'électricité pour l'utiliser plus tard: elle ne se stocke pas.

Il n'est pas non plus possible de faire le choix de s'en passer: si on peut renoncer à certains produits superflus, on ne peut par exemple pas couper l'électricité pendant quelques jours.

L'électricité est donc un bien très différent des autres: elle répond à des besoins collectifs, ce qui en fait une question politique.

Et, pour couronner le tout, l'électricité est un enjeu environnemental majeur, et donc à nouveau politique. La production est tellement énorme qu'elle joue un rôle fondamental dans le réchauffement climatique global: on attribue à sa production environ un tiers des émissions de CO₂!

Ces trois aspects – impossibilité de stocker, obligation de service public et nécessité d'une régulation environnementale – font de l'électricité un marché pour le moins particulier.

Et ce, d'autant que la théorie économique a depuis très longtemps démontré que, dans des secteurs où l'interdépendance des acteurs est totale, c'est la coopération qui se révèle la plus bénéfique pour la collectivité. Or, on voit tout de suite que produire de l'électricité dans une centrale nucléaire sans qu'elle puisse en sortir,

ça ne sert pas à grand-chose: les producteurs sont complètement dépendants du gestionnaire de réseau. De même, il ne servirait pas à grand-chose que ce gestionnaire transporte de l'électricité à haute tension sans la fournir ensuite aux distributeurs, ou que ceux-ci ne raccordent pas nos habitations à leur propre réseau... Bref, tout le monde dépend de tout le monde. Il a été clairement et indiscutablement démontré que c'est donc la coopération qui est la meilleure pour la société! Mais l'Union Européenne en a décidé autrement au début des années 2000.

Dérives du marché

Tout le système de l'énergie repose sur les mêmes logiques... avec les mêmes effets. L'investissement dans l'entretien des réseaux (haute, moyenne ou basse tension) est victime des mêmes causes: pourquoi investir dans des matériels extrêmement coûteux de l'argent que l'on peut empocher en tant que bénéficiaires?

On simplifie un peu (parce qu'il existe des obligations légales) mais, par exemple en France, on constate tout de même que, alors que le temps de coupure moyen était passé de 400 à 50 minutes entre 1980 et 2000, à partir de 2000 (au début donc de la libéralisation), il a commencé à remonter pour atteindre les 200 minutes en 2009. Voilà ce qui arrive quand on néglige les infrastructures... On constate, d'autre part, qu'il existe de grandes inégalités en fonction des «clients»; les gens

qui habitent dans des régions moins accessibles ou dont l'habitat est fort dispersé sont moins bien desservis que les autres: ça coûte plus cher d'installer et d'entretenir l'ensemble des infrastructures et que c'est donc moins rentable quand il y a peu de gens ou qu'ils sont éloignés des centres urbains...

Pour conclure sur ces dérives, pensons une seconde encore aux «fournisseurs» qui n'existent qu'en raison du saucissonnage du «marché»: en fait, qui a besoin d'eux? Personne et ce d'autant que, si certains fournisseurs produisent de l'électricité, d'autres ne font que l'acheter sur le marché (il y a une bourse pour cela, Belpex) et nous la revendent ensuite, parfois agrémentée de la mention «100% vert» – parce qu'on peut aussi acheter des «labels garantie d'origine» pour les «coller» sur de l'électricité produite par une centrale nucléaire. Eh oui...



Des solutions ?

La première décision qu'il faut prendre c'est de revenir en arrière et de reconnaître que la fourniture d'électricité ne peut se plier aux logiques du marché: il s'agit par nature d'un monopole.

La réunion en une seule entité de tous les acteurs, du producteur au fournisseur en passant par les gestionnaires de réseau, est une absolue nécessité: elle serait beaucoup plus économique pour les consommateurs et permettrait de faire l'objet de véritables décisions politiques, notamment en matière d'égalité de traitement des citoyens, d'entretien des réseaux et infrastructures ou de mesures sociales, tant pour les plus pauvres que pour les travailleurs du secteur: imaginez simplement que les budgets publicitaires et le démarchage téléphonique ou en porte-à-porte des «fournisseurs» soient remplacés par de véritables emplois dignement payés ou servent à financer un soutien aux personnes en difficulté!

Il conviendrait aussi que, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et contre les pollutions diverses, les décisions soient prises sur le long terme (à des horizons de 20, 30, 50 ans ou plus) et non plus en fonction des agendas politiques et électoraux beaucoup trop courts. Cette politique devrait donc être pensée et discutée collectivement par des experts et des citoyens en fonction des objectifs fixés par le GIEC et non plus laissée aux mains des marchands...

Il n'empêche: les réseaux sont de plus en plus connectés sur le plan international et que les pays s'échangent leur électricité suivant leurs besoins, dont on sait qu'ils sont très variables (il y a par exemple des pics de demande à la tombée de la nuit ou au moment des repas).

Il est donc à présent indispensable de (re)penser les politiques énergétiques au niveau international.

Si on ôte de l'équation électrique la rentabilité privée (la nécessité pour les acteurs de faire du bénéfice) et si on parvient à enfin construire une Europe des citoyens-nes et non plus des entreprises autour de la nécessité de nous préoccuper de notre destin commun mis en danger par l'ensemble des dégâts environnementaux, il sera possible alors de faire de l'électricité et du gaz – de sa production à sa distribution finale – non seulement des biens accessibles à toutes et tous dans de bonnes conditions, mais aussi un secteur énergétique, propre et créateur d'emplois de qualité!

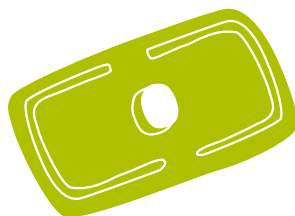


SOINS DE SANTÉ

Si vous avez récemment dû vous rendre à l'hôpital, vous aurez peut-être pu remarquer que la durée des séjours y est de plus en plus brève. Le nombre de lits est en constante diminution. Vous souffrez de certaines pathologies – telle que la fibromyalgie? Vous aurez ressenti que la facture en matière de soins de santé est désormais plus lourde à porter. En cause: une récente diminution des remboursements de séances de kinésithérapie. Si comme un-e Belge sur trois vous êtes victime d'allergies, vous aurez également ressenti l'impact du déremboursement des sprays nasaux. Bref, dans la sphère des services publics, les soins de santé ne font pas exception et sont régulièrement mis sous tension au gré des diminutions successives des dépenses publiques de l'État.

En temps de disette budgétaire, une des voies privilégiées est notamment de moins rembourser certains médicaments,

voire même d'en supprimer la gratuité. Un récent exemple: sous des prétextes soi-disant philosophiques ou éthiques, la Ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, réclame aujourd'hui l'interdiction de la distribution *gratuite* de pilules du lendemain dans les planning familiaux. Une vision à court terme dont les conséquences ne peuvent être que négatives, autant sur le plan humain que financier: mettre des obstacles au recours à la contraception d'urgence, c'est évidemment augmenter les grossesses non désirées, dont on sait qu'environ 60% vont se terminer par une interruption volontaire de grossesse...¹ Dont l'impact sera forcément négatif pour la sécurité sociale.



1

Professeur Ulysse Gaspard, Professeur de gynécologie à l'ULg, dans *Le Soir* (article du 12 juin 2017).

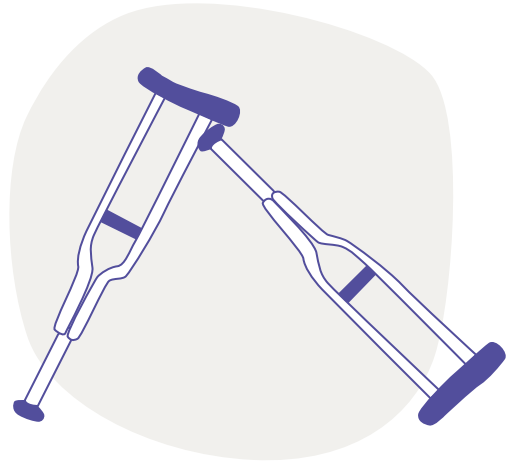
Mot d'ordre : moins de remboursements

On assiste à une fonte des aides financières publiques en ce qui concerne les médicaments, mais également par rapport aux services rendus par certaines professions médicales. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2017, les hommes et femmes souffrant de la fibromyalgie ou de fatigue chronique voient le remboursement de leurs séances de kiné raboté à 18 séances de 45 minutes (au lieu de 60 séances de 30 minutes auparavant!). Une économie substantielle espérée de 4 millions d'euros, mais à quel prix ? Diminuer les aides apportées à ces personnes, qui représentent environ 3% de la population, c'est diminuer drastiquement leur possibilité de garder une mobilité normale et pallier un manque de soins par une prise compensatoire d'antidouleurs. Une fois de plus, un non-sens : alors que les séances de kiné permettaient à de nombreux patients-es de continuer à travailler plus ou moins normalement, ils/elles vont à présent perdre en qualité de vie, souffrir plus et risquer de tomber en incapacité de travail. On reporte donc le coût du remboursement des soins sur le budget de l'assurance maladie-invalidité.

Mettons-nous à présent à un niveau plus macro et observons ce qu'il en est au niveau des hôpitaux. D'après une étude réalisée en 2016 par le réseau Iris²

(Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins), les hôpitaux font aujourd'hui face à deux grands défis : d'une part la réforme du financement hospitalier et la mise en réseau des bâtiments, d'autre part l'obligation de réaliser des économies budgétaires très lourdes. Rien que pour les hôpitaux, ce montant grimpe à 90 millions d'euros.

Des injonctions qui ne peuvent qu'engendrer des limitations et des réductions quant à l'offre de soins : moins de personnel, moins de services aux patients, moins de lits, des files d'attente qui ne cessent de s'allonger, des délais pour des rendez-vous qui dépassent régulièrement les deux à trois mois pour certaines spécialités et des tarifs en constante augmentation.



Le cas des maisons médicales

Le cas du Royaume-Uni est très révélateur du désinvestissement de l'état dans le secteur public de la santé. Le NHS (National Health Service), le système de santé publique britannique, est au bord de la rupture : les temps d'attentes aux urgences ont explosé, il manque des lits, des ambulances et surtout des médecins ; ce qui fait craindre le pire pour les années à venir. Selon le directeur de NHS, le gouvernement actuel ment à la population quant aux investissements promis dans le système de santé. Il apparaîtrait, au contraire, que le financement du NHS va encore diminuer pour la période 2018-2019. La situation est devenue tellement problématique que certains compare l'Angleterre à un pays du tiers monde.

Dans le cadre du budget des soins de santé 2017, la ministre fédérale, Maggie de Block, voudrait limiter la création de nouvelles maisons médicales par le biais d'un moratoire sur leur création. Le système de médecine *par forfait* est remis en question. Son fonctionnement est pourtant simple : les mutuelles payent un forfait aux maisons médicales et le patient s'engage à recevoir tous ses soins de médecine générale, mais aussi de kiné et infirmiers, uniquement dans sa maison médicale. En contrepartie, il ne débourse pas un euro. Le succès des maisons médicales ne cesse de progresser, leur nombre en Belgique avoisine les 150 en 2015, soit 11 de plus que l'année d'avant. Quelque 350.000 Belges sont ainsi soignés chaque année via ce système. Les maisons médicales fournissent les soins de santé de première ligne, entendent valoriser et développer des soins de proximité, tout en tenant compte de l'environnement et du quartier dans lequel vivent les patients.

Supprimer ou limiter ce système de forfait, c'est voir les personnes qui l'utilisaient se tourner automatiquement vers des médecins généralistes, des spécialistes – voire des urgences –, avec pour conséquence une augmentation des coûts dans d'autres secteurs des soins de santé. Le forfait, c'est aussi la possibilité de pouvoir offrir une médecine à tout le monde, sans que l'argent soit, effectivement, un problème³.

3

https://www.rtbf.be/info/societe/detail_maisons-medicales-un-modele-des-soins-de-sante-aujourd-hui-menace?id=9434053

Quel avenir pour les services publics de la santé ?

La santé et le bien-être des personnes ne peuvent en aucun cas être uniquement dictés par des intérêts économiques. Aujourd'hui, à travers les différentes mesures de sur-responsabilisation et de culpabilisation citoyennes, force est de constater que c'est le modèle capitaliste qui s'impose de plus en plus. Stigmatiser par exemple des personnes en surpoids repose sur la conviction qu'on leur rend service et que, si elles sont en surpoids, c'est forcément parce qu'elles mangent trop et donc elles coûtent cher à la collectivité. Pour faire face à ces logiques de marché méprisantes et pour que l'offre de soins de santé soit plus solidaire et plus humaine, il est urgent de repenser son organisation structurelle.

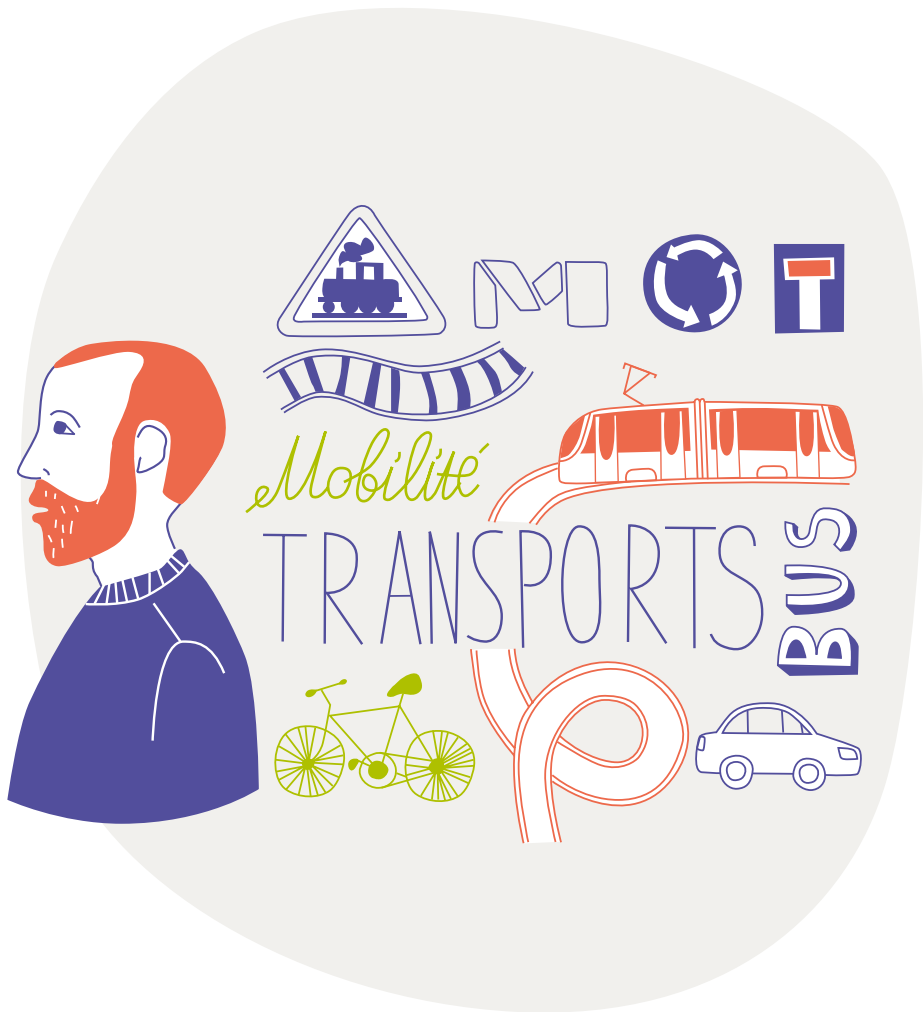
Protéger un service public de soins de santé de la vague marchande implique bien évidemment la protection de ses travailleurs. Cela passe par la valorisation des métiers de la santé et la création d'outils pour augmenter le bien-être au travail. Ce qui implique également une concertation large avec tous les acteurs des soins de santé (autorités, médecins, autres prestataires de soins, hôpitaux, membres du personnel et patients).





Face à la crise de la dette publique de 2008, la Grèce a vu fleurir çà et là de nouvelles initiatives et pratiques solidaires, telles que la mise en place de dispensaires autogérés. Ils sont au nombre de 14 rien qu'à Athènes, 39 sur toute la Grèce. Le fonctionnement se fait sur un mode de démocratie directe et en assemblées générales où une personne égale une voix. Ils fonctionnent en réseau avec un maillage territorial important grâce à la « *Coordination des dispensaires* ». Les gens s'organisent pour venir en aide à ceux qui n'ont plus rien, mais aussi aux assurés sociaux qui ont encore une couverture médicale, mais qui n'ont plus les moyens de se payer leur traitement. Ces dispensaires pallient la totale désorganisation des soins de proximité due au profond désinvestissement des gouvernements précédents. Ces dispensaires vivent des dons des Grecs et de la solidarité

internationale (syndicats anglais et belges). Les trois principaux motifs de consultations sont les soins dentaires (30%), notamment chez les jeunes, le renouvellement de médicaments pour les maladies chroniques et les soins psychologiques avec une augmentation de la prescription de psychotropes (le taux de suicide a augmenté de plus de 40% en quatre ans). Le but de ces dispensaires est d'impliquer chacun-e pour sortir de l'impuissance individuelle et avoir plus de force collective. Les dispensaires organisent aussi des mouvements de protestation auprès des ministères et des hôpitaux pour demander une amélioration de l'accès aux soins de santé. C'est précisément l'action de ces dispensaires qui a permis au monde politique de prendre conscience de la réalité catastrophique de la situation sanitaire actuelle⁴.



TRANSPORTS

8 45.000 personnes empruntent tous les jours un des trains circulant sur le réseau de la SNCB. Soit près de 225 millions de passagers par an en trafic intérieur. Pourtant l'utilisateur a constaté au fil des années une dégradation symptomatique de ce service public. Les navetteurs, toujours plus nombreux, sont parfois compressés dans des trains bondés, retardés par des causes diverses, ou encore immobilisés par des luttes sociales syndicales souvent légitimes. Si l'on additionne les mouvements de grève et les retards fréquents, le manque d'information et de communication envers les usagers et le vieillissement des infrastructures, le citoyen belge paye cher pour un service qui est loin d'être optimal. Pourtant, on enregistre une fréquentation toujours plus importante d'année en année, force est donc de constater que l'offre ne suit absolument plus la demande. Car entre temps la lente mais soutenue libéralisation du rail est passée par là!

Quelques repères

En 2005, le transport de marchandises par chemin de fer est entièrement libéralisé. À partir de cette date, des firmes privées sont autorisées à organiser un transport de marchandises sur le réseau ferré qui doit respecter les directives européennes en vigueur. Les activités commerciales doivent être séparées de la gestion des infrastructures pour que la liberté du marché puisse jouer pleinement son activité sur le rail. Naît alors le Groupe SNCB qui se compose de trois entreprises indépendantes :

- ➔ **SNCB**: transporteur ou opérateur
- ➔ **Infrabel**: gestionnaire de l'infrastructure
- ➔ **SNCB-Holding**: responsable de la gestion du personnel, de l'informatique, des 37 plus grandes gares et de la coordination entre les trois sociétés.

Le 1^{er} janvier 2014, la SNCB-Holding fusionne avec la SNCB. Une structure bicéphale émerge avec Infrabel comme gestionnaire de l'infrastructure et la SNCB. Comme opérateur il permet une libre concurrence.

On installe ensuite une nouvelle filiale, HR Rail, responsable du recrutement et de la gestion du personnel pour le compte des deux entreprises.

La privatisation qui fait mal

Depuis la parution du petit livre blanc «La politique européenne des transports à l’horizon 2010», l’heure des choix a sonné. Une législation a été imposée par l’Europe afin de libéraliser totalement le chemin de fer. Le Parlement européen a voté la libéralisation du transport ferroviaire de passagers: à partir de 2020, des entreprises privées de transport de passagers par train pourront fournir leurs services dans l’ensemble de l’Union européenne. Ainsi en 2007, la libéralisation du transport de marchandises est totale. Celle du transport des voyageurs au niveau international n’a pas tardé à suivre. Et aujourd’hui la libéralisation des voyages nationaux est sur les rails. C’est d’ailleurs dans cette optique qu’en 2014, la Belgique a exécuté le quatrième paquet ferroviaire, qui prévoyait la séparation entre opérateur et gestionnaire du rail. Vient ensuite, un plan dit de modernisation intitulé *Vision stratégique pour le rail* qui va crisper à juste titre, encore un peu plus les organisations syndicales. Il prévoit en effet une restriction drastique de la dotation publique. Soit un taux de 20% afin de réaliser une économie de 3 milliards d’euros d’ici 2019, obligeant inévitablement les patrons de la SNCB

à repenser la structure des coûts et des dépenses de leurs entreprises respectives (la SNCB et Infrabel). Les syndicats ne cessent alors de démontrer que cette cure d’austérité imposée au rail a et aura des conséquences désastreuses et irrémédiables pour les usagers et les travailleurs. Et pourtant force est de constater que les décideurs politiques restent de marbre face à ces mises en garde.

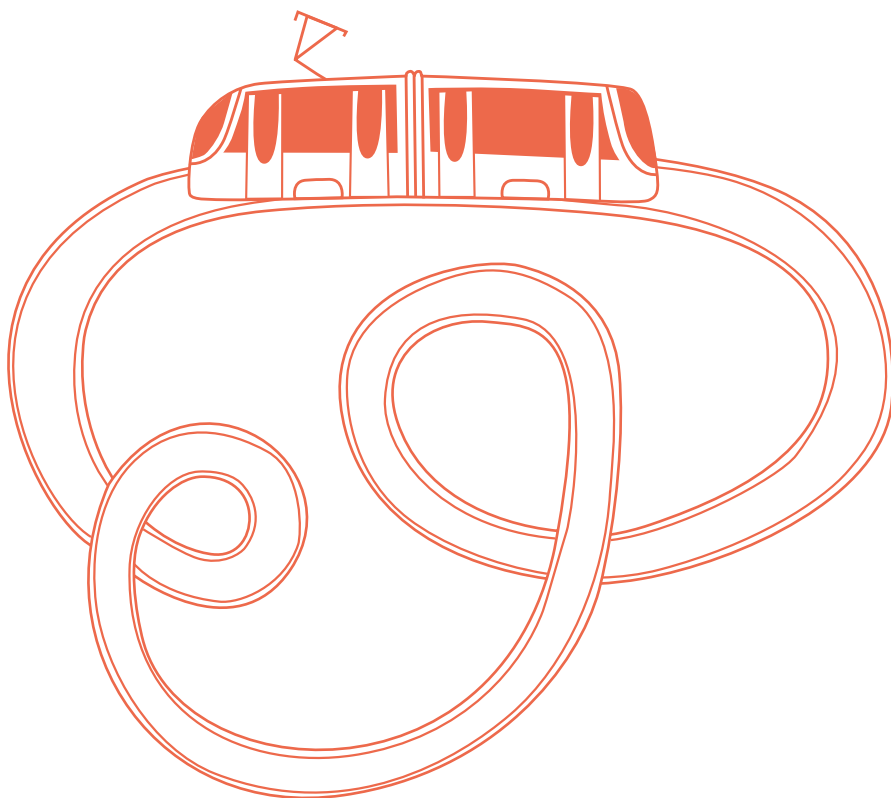
Rajoutons aussi dans la foulée des mesures en devenir: déshumanisation des gares avec suppression des guichets, trains sans accompagnateur («one man car»), augmentation constante des tarifs, projets de suppression de lignes rurales, le RER toujours et encore reporté.

Dans cette série d’économies drastiques, la SNCB prévoit de s’attaquer aux trains dont la fréquentation est la plus faible et envisage de supprimer les trains de début et fin de journée. Même si la suppression de ces trains concernent une population plus faible, elle concerne néanmoins les travailleurs dont les horaires sont déjà compliqué comme les travailleurs à pause. Dès lors, ceux qui possèdent une voiture changeront probablement de moyen de transport encombrant encore plus la circulation mais ceux qui n’ont pas cette chance risque tout simplement de perdre leur emploi faute de moyen de transport.

Pour réaliser des économies, la SNCB compte aussi sabrer dans l’emploi. Entre 2004 et 2014, 6.000 emplois ont déjà disparu. D’ici 2019, 7.000 autres emplois devraient disparaître via le non

remplacement des départs naturels. Avec si peu de personnel, le travail ne pourra plus être fait dans de bonnes conditions. Faute de personnel suffisant, les cheminsots accumulent des heures de récupération et des jours de congé qu'ils ne parviennent pas à prendre tant la demande de productivité ne cesse d'augmenter. La cure d'austérité touchera aussi les investissements Infrabel qui doit économiser 150 millions d'euros qui a donc décidé de geler des chantiers, voire d'abandonner certains pour privilégier les lignes à plus forte fréquentation.

Ce qui est certain c'est que la Wallonie sera plus impactée que la Flandre. Selon une clé de répartition, les investissements d'Infrabel sont répartis comme suit: 40% pour la Wallonie et 60% pour la Flandre. Or, le réseau ferré wallon est plus long et demande plus d'entretien à cause notamment de sa topographie qui nécessite la construction de ponts et de tunnels.



En Allemagne, le rail a été régionalisé pour mieux être libéralisé. En Angleterre, en 1996, la privatisation des chemins de fer britanniques fut, en Europe occidentale, le premier exemple de privatisation d'un service public ferroviaire d'importance nationale. Elle est d'ailleurs devenue le symbole de ce que les privatisations peuvent avoir de plus désastreux. À l'époque, les financiers prétendaient que le secteur privé fournirait un service plus efficace, de meilleure qualité et moins cher... Il va s'en dire que ce fut loin d'être le cas. Etant donné qu'il fallait augmenter les sources de profits et les dividendes qu'exigeaient les actionnaires, les dirigeants de ces nouvelles entreprises n'eurent pas vraiment de choix. Les tarifs ont donc tout naturellement

augmenté de plus de 25 %, les investissements ont dégringolé et plus grave encore, deux tiers des emplois de cheminots furent supprimés et les coûts de maintenance ont été réduits en de ça du minimum nécessaire à la sécurité des circulations. Si bien que le nombre d'accidents fut exponentiel, plusieurs d'entre eux furent d'ailleurs spectaculaires et causèrent de nombreuses morts. Aujourd'hui, près de 20 ans après la privatisation, de nombreuses études ont prouvé que non seulement l'État garantissait un service plus efficace et plus accessible aux citoyens mais aussi moins cher pour l'État lui-même. Dans ce contexte, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer une renationalisation du rail comme celle du collectif *Action For Rail*.

La concurrence entre le rail et d'autres moyens de transport

Depuis une vingtaine d'années, la concurrence entre le train et l'avion pour les déplacements touristiques de moyenne distance se fait de plus en plus forte. Avec le développement des compagnies «low cost», la concurrence par le prix est devenue de plus en plus ardue, et donne des avantages au transport aérien.

Autre transport concurrent: la voiture. La principale différence entre le train et la voiture individuelle est l'autonomie. En effet, la voiture est un symbole de liberté, elle reste le moyen de transport privilégié pour une grande partie des européens. Il s'agit probablement d'une habitude et/ou d'un confort déjà bien implantés dans les mœurs de chacun et, comme toute habitude, il est difficile d'en changer. Le train n'est pas assez concurrentiel, ni en temps, ni en coût, pour la plupart des destinations urbaines européennes. Autre concurrence désobligeante: les voitures de société.

Leurs utilisateurs apprécient cet avantage car ils préfèrent circuler librement dans leur voiture que dépendre des services publics. Dès lors une somme affectée par l'employeur est destinée à l'usage d'un véhicule. Un travailleur qui voudrait utiliser cet élément de l'enveloppe budgétaire que lui consacre son employeur à autre chose, serait donc discriminé. Aujourd'hui, l'OCDE pointe du doigt la pollution qui découle de ce «tout à la voiture». Dans l'accord gouvernemental fédéral actuel, rien n'est prévu pour modifier le cadre légal. La voiture de société est subsidiée à hauteur de 4,5 milliards par an. Un montant qui ferait mieux d'être investi dans la SNCB. Cet argent permettrait de mobiliser plus de trains sur les grandes lignes, plus de trains à la campagne, de développer les réseaux de banlieue autour des villes, une offre de week-end plus importante et de proposer plus de trains matinaux et tardifs. Il faudrait aussi mettre en place des liaisons plus fluides en Flandre en évitant de les faire passer toutes par l'axe bruxellois nord-sud très fréquenté.



Et si on roulait gratuitement... ce n'est pas une légende urbaine !

Quel avenir pour notre réseau ferroviaire face à toutes ces économies faites sur son dos? L'intention est affichée: préparer la SNCB pour une privatisation complète. Dès lors, il est temps en tant que citoyen de poser un geste en s'opposant efficacement à cette libéralisation avec une idée claire, une autre manière de faire. En tant que citoyen «mobile» nous devons réclamer une toute autre SNCB, tenant en deux mots: gratuité et qualité. Ce n'est que par un réinvestissement massif possible dans la SNCB que l'on pourra avoir plus de trains, plus sûrs, et plus ponctuels. Nous pouvons sans détour réclamer la gratuité des transports. Ce qui permettra un rail massivement fréquenté et accessible à tous. Aujourd'hui 15% des Belges vivent sous le seuil de pauvreté, bon nombre de gens ne peuvent plus se payer une voiture. Un rail de qualité, a fortiori gratuit, renforcerait le droit à la mobilité pour tous et améliorerait les chances de beaucoup d'accéder à un emploi. À l'heure actuelle, une certaine partie de la population bénéficie déjà d'une gratuité partielle ou totale des transports publics: mandataires politiques, membres des forces de l'ordre et fonctionnaires, employés, indépendants (via déductibilité fiscale) et demandeurs d'emploi, familles nombreuses et personnes âgées, etc. Cette énumération réduit dès lors l'ampleur du bond à effectuer pour passer à la gratuité totale pour tous. La gratuité permet d'encourager

l'usage des transports en commun et la transformation des automobilistes en passagers. En exemple, à Aubagne en France, suite à l'instauration de la gratuité des bus, leur fréquentation a bondi de 175% en trois ans. À Hasselt, la gratuité des bus depuis 1997 a permis d'enregistrer une diminution de 16% des voitures dans le centre-ville après deux ans seulement. La gratuité des transports publics n'est ni

hors de portée, ni entièrement nouvelle. Elle est déjà vécue, souvent avec succès, dans bien des villes à l'étranger (outre Aubagne, citons Châteauroux en France ou Tallinn en Estonie). Enfin, d'un point de vue environnemental, les trains, rappelons-le, sont un moyen de transport nettement moins polluant que la voiture, nous avons tout à y gagner.

Le service minimum garanti pour améliorer les services de la SNCB ?

La proposition propose qu'en cas de grève annoncée, un plan de transport adapté sera élaboré en fonction des membres du personnel disponibles dans les « catégories opérationnelles essentielles ». Cependant, ces « catégories opérationnelles essentielles » sont très nombreuses. En effet, pour qu'un train roule en toute sécurité, il faut non seulement un conducteur mais aussi un accompagnateur, des signaleurs, un service de sécurité, des speakers. « Dans la proposition, il est indiqué que l'agent qui désire travailler doit le signaler au plus tard 72 heures avant le début de la grève. Le travailleur ne pourra plus, par la suite, revenir sur sa décision. Ceci est une atteinte au droit de grève individuel.

Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce projet est impraticable, improductif, antisocial et contraire au respect du droit de grève. De plus, les lignes seront moins desservies, on assisterait alors à une congestion du trafic, par conséquent viendraient s'ajouter de gros problèmes de sécurité sur le rail. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum et les grévistes sont ceux qui se battent pour en faire un service maximum.



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

→ *Rapport du médiateur pour les voyageurs ferroviaires*, 2011, p. 192, consulté le 12 juillet 2017

→ In *La Revue nouvelle*, Mai 2016
www.revue nouvelle.be/SNCB-halte-a-la-croissance, consulté le 16 juillet 2017

→ www.infrabel.be/fr/propos/notre-entreprise/histoire-des-chemins-de-fer-belges, consulté en août 2017

→ In mensuel *Tribune*, 02 octobre 2009, FGTB-CGSP Cheminots www.irwgcsp.be/fr/item/559-cheminots-sauvons-le-rail-belge-etat-des-lieux-du-chemin-de-fer-au-royaume-uni-des-lecons-pour-la-belgique, consulté en août 2017

→ Association des clients des transports publics, Décembre 2014 www.actp.be/pdf/rail2vitesses.pdf, consulté en août 2017

→ In *Business Drivers Community* par Philip de Paepe www.fleet.be/il-faut-supprimer-la-vantage-fiscal-des-voitures-de-societe-dixit-le-sp-a/?lang=fr, consulté en août 2017





JUSTICE

La justice manque aujourd'hui cruellement de moyens, elle est en situation de grande détresse et d'abandon politique. Le monde judiciaire est amené à devoir faire des choix constamment. En sous-effectifs, en sous-investissements permanents, il parvient à peine à exercer ses missions de service public et à garantir l'accès à une justice équitable pour tous. À l'avenir, ce seront les justiciables qui seront pénalisés tout en ayant un accès de plus en plus difficile à une justice efficace et indépendante. Aujourd'hui, dans un contexte socio-économique qui pousse un nombre de plus en plus grand de personnes aux marges du droit, un projet de réforme en voie d'aboutir pourrait bien mettre à mal notre système d'aide juridique, censé garantir l'accès à la justice pour toutes et tous et particulièrement pour les plus précarisés. Cette réforme n'est guidée que par des impératifs éhontés d'austérité, justifiée par des préjugés infondés à l'encontre des citoyens-nes accusés d'utiliser leur droit de recours de manière abusive et plus généralement d'irresponsabilité. Force est pourtant de constater que l'on s'oriente vers une justice inégalitaire à deux vitesses alors que la justice est un service public et doit le rester.

L'austérité à perte de vue

Avant tout, il faut savoir que la justice belge se voit attribuer par l'État le budget le plus faible de toute l'Europe (du Portugal à la Russie, selon le classement de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)).

Le projet de réforme de l'aide juridique réduit toujours plus la possibilité de défendre ses droits en justice et porte de ce fait atteinte à la dignité d'un grand nombre de citoyens en Belgique. En effet, depuis plus de deux ans, le gouvernement s'applique avec détermination à violer la loi qui définit les effectifs des magistrats mais aussi des greffiers, secrétaires et du personnel administratif.

Dans certaines juridictions, comme à Bruxelles, la situation est devenue ingérable au sein des greffes et du personnel administratif. Des juges d'instruction ont dû assigner des chauffeurs comme greffiers pour les seconder. À Namur, le personnel d'entretien classe les courriers dans les dossiers. Récemment, deux personnes soupçonnées d'assassinat ont

été libérées, du fait de problèmes de procédure liés à cette austérité absurde.

La vétusté de certains bâtiments est stupéfiante. Ainsi, prenons en exemple le Palais de Justice de Bruxelles: des tuyaux pendent du plafond, présence d'amiante au greffe, pas assez d'imprimantes, un avocat est tombé à cause d'un trou au sol, etc. Les conditions dans lesquelles travaillent certains membres du personnel sont déplorable. Les conditions d'accueil du justiciable sont presque insultantes.

Le budget pour l'informatique a fait l'objet d'une diminution de 22% en 2015. La situation se révèle grotesque lorsque l'on apprend que les systèmes utilisés par les différents acteurs de la chaîne pénale ne sont pas compatibles. Le personnel manque cruellement de moyens pour réaliser la numérisation des dossiers, certaines audiences sont reportées car les avocats n'ont pas reçu les copies des dossiers qu'ils demandaient. Viennent s'ajouter à tout cela, la taxation (à 21%) des honoraires d'avocat dès le 1^{er} avril 2017 et une augmentation des frais de justice (droits de rôle et de greffe). Les procédures civile et pénale ont été modifiées sur la base d'impératifs exclusivement budgétaires.

La justice pro deo

Les conditions d'accès au pro deo ont été durcies, notamment en exigeant des personnes éligibles plus de preuves de leur indigence (donc des preuves qu'elles n'ont presque aucun revenu). En décidant la fin de la gratuité de ces honoraires (un ticket modérateur de 20€ sera demandé au bénéficiaire de l'aide juridique), on verra la diminution des honoraires ainsi que la pression exercée sur les avocats pro deo (travail à perte). Ces éléments rendent désormais l'accès à la justice encore plus compliqué. Tout cela, dans une enveloppe budgétaire qui restera fermée, c'est-à-dire plafonnée, quel que soit le nombre de demandes d'aide juridique. Il y aura indéniablement des personnes qui n'auront plus la possibilité de faire appel à un avocat pour se défendre.



Qu'en est-il de la justice au niveau fiscal ?

Si on continue à sous-financer l'administration fiscale et la justice en matière de lutte contre la grande fraude fiscale, c'est finalement le citoyen qui en subira les conséquences. En effet, la compétition fiscale ne date pas d'aujourd'hui ; elle s'appuie sur toute une armée de conseillers fiscaux et d'avocats, de bureaux d'audits chargés de rendre ces évasions « légales », mais elle appauvrit d'autant les recettes fiscales des différents États. Il y a donc beaucoup d'hypocrisie dans l'indignation actuelle : tout ceci est toléré depuis longtemps et est le fruit de décisions politiques. Le niveau de difficulté des dossiers de fraude fiscale offre à certains avocats la possibilité de recourir à des techniques permettant de faire traîner les affaires pénales pendant des années. Par ailleurs, la Charte du contribuable qui date de 1984 limite considérablement la collaboration entre le fisc et le parquet. Une solution serait de mettre sur pied un parquet fiscal. En effet, la constitution d'un auditorat fiscal, exclusivement compétent pour poursuivre la fraude fiscale et financière pourrait ainsi regrouper les spécialistes. De cette manière, les dossiers fiscaux complexes ne seraient pas ensevelis sous la pile des autres dossiers. Dans le cas où le fisc constate un dossier de fraude, il devrait alors le signaler immédiatement à l'auditorat fiscal, qui déciderait de le traiter soit selon la voie administrative, soit selon la voie pénale. La loi qui a été votée au printemps 2013

a élargi les possibilités de transaction financière en matière pénale. Prenons un exemple : la transaction pénale dont a pu bénéficier Patokh Chodiev. En effet, cette loi sur la transaction pénale est entrée en vigueur le 16 mai 2011. Trois mois plus tard, on apprenait que Patokh Chodiev avait versé 23 millions d'euros à la justice belge, en échange de l'abandon des poursuites.

L'indépendance politique de la justice

Revenons sur la situation en Belgique et sur la direction prise par le gouvernement depuis le refus de Theo Francken d'accorder un visa à une famille syrienne alors que la justice avait tranché dans ce sens. On ne peut que s'interroger sur le fait qu'à partir du moment où un juge statue dans un sens qui ne convient pas, l'exécutif puisse s'asseoir sur les décisions de justice. De là, à conclure que l'indépendance de la justice recule en Belgique, il n'y a qu'un pas. C'est là une dimension politique qui semble difficile à éviter et dont la tendance semble être promise à la hausse. En effet, auparavant, trois juges étaient en moyenne affectés à une affaire. Mais à coup de restrictions budgétaires, les forces vives de la justice ont été témoins d'une réduction drastique de leurs moyens. Ainsi, une des manières d'éviter une intention politique cachée, serait peut-être de miser sur la collégialité. En effet, une démarche collective des juges permettrait peut-être de dissoudre

toute visée politicienne. Mais en préconisant, toujours plus d'austérité budgétaire on ne met plus qu'un seul juge et c'est là que réside le problème. Le fil rouge est l'économie à tout crin.

Politique des étrangers

Il semblerait que le nombre de détenus étrangers en Belgique et la part de personnes en séjour illégal parmi ceux-ci augmentent significativement. La sur-représentation de détenus étrangers peut s'expliquer par une série de facteurs autres que celui de la criminalité, tel que le risque accru de fuite, qui est une des conditions requises pour justifier un mandat d'arrêt. Les détenus étrangers sans titre de séjour subissent des peines plus longues, ne bénéficiant pas de libérations conditionnelles ou sous surveillance électronique. Les étrangers sont par ailleurs davantage contrôlés par la police et condamnés plus régulièrement et plus sévèrement que les ressortissants nationaux pour un même délit. Il existe un lien entre précarité et criminalité, mais non entre criminalité et nationalité. Il est clair que l'accord gouvernemental a fait le choix de stigmatiser les détenus étrangers, visant à les expulser plutôt qu'à chercher à combattre leur situation précaire.

Droits des étrangers

Dernièrement Théo Francken, Secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations a émis un projet de loi qui permettrait de sanctionner les appels abusifs contre des décisions d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière. L'ordre des Barreaux d'avocats francophones et germanophones et l'ordre des Barreaux flamands ont désapprouvé cette proposition. Il s'agit là d'une proposition démagogique, il est utile de rappeler qu'un avocat décide en toute indépendance, en honneur et conscience, s'il défend son client, une mission qu'il exerce ensuite en toute liberté. Ces principes restent de la plus haute importance pour le citoyen et l'avocat. Les remettre en question reviendrait à «nier le droit inconditionnel de chacun d'accéder à la justice». Contre toute attente, on y arrive!



LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

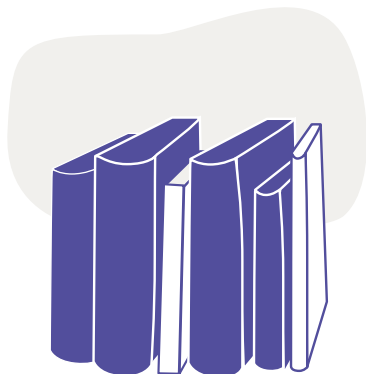
La prison est assurément, aussi une peine géographique. Ainsi on retire le détenu de son espace privé et de l'espace public, pour l'enfermer dans un lieu autre, clos, à l'écart, le privant ainsi d'espace et de temps, les deux dimensions qui permettent de trouver sa place parmi les autres. On les refoule de l'espace de la liberté tant que la justice n'en a pas décidé autrement. Le système carcéral actuel procède à une double peine, à savoir l'enfermement conjugué aux conditions déplorables de détention. Pourtant, à l'heure actuelle, plus personne n'ignore la surpopulation des prisons. Les conséquences de celles-ci sont diverses: manque d'hygiène, insalubrité, manque de soins de santé, de sécurité, problèmes d'alimentation, relations déplorables entre détenus et agents pénitentiaires, etc. On constate également plus de tensions et de violences latentes, notamment dues à la promiscuité. Il y a près de 10% de détenus en trop dans les cellules belges. Au total, la Belgique compte actuellement 34 prisons: 16 en Flandre, 16 en Wallonie et 2 à Bruxelles.

Lorsqu'on aborde le thème des prisons et plus particulièrement de leurs conditions de détention, on ne peut éviter la question centrale de la surpopulation. En cinquante ans, la population carcérale a plus que doublé, alors que la délinquance, elle, n'a pas augmenté. À la prison de Forest par exemple, il y a plus de 650 détenus pour 400 places... Afin de s'attaquer à court terme à ce problème de surpopulation, la Direction générale des établissements pénitentiaires loue, pour une durée de trois ans, 650 places de détention dans l'établissement pénitentiaire de Tilburg aux Pays-Bas, juste de l'autre côté de la frontière. Contrairement à la plupart des pays européens, les Pays-Bas enregistrent une baisse de leur population carcérale. La principale cause est la forte diminution de la criminalité. Elle est la résultante d'une politique de réinsertion très ancienne, d'une augmentation des recours aux peines courtes et aux sanctions financières, ou encore la réponse à une justice négociée qui permet d'éviter le procès et donc emprisonnement en échange d'une amende.

On peut toujours rêver à une réforme en profondeur de notre code pénal qui date du 19^e siècle, et ceci dans une perspective de dépenalisation/décriminalisation. Plusieurs pistes existent: réduire drastiquement le recours à la détention préventive; promouvoir des peines alternatives dans une véritable perspective d'évitement du recours à la prison, de plus en plus on offre la possibilité aux détenus incarcérés pour peines légères de se mettre aux services de la collectivité en exécutant divers travaux d'intérêts généraux et de sortir ainsi du milieu carcéral; soigner les personnes internées dans des structures hospitalières adéquates; appliquer la loi pénitentiaire de 2005 (et donc les droits des détenu(e)s qui en découlent) et construire une véritable politique de réinsertion en accordant aux services et associations d'aide aux détenus-es les moyens suffisants pour garantir leurs missions. À ce propos le gouvernement fédéral investit des milliards dans la construction de huit nouvelles prisons, dont certaines font l'objet de partenariat-public-privé poussant encore un peu plus la justice vers la privatisation. C'est sans compter sur l'opposition à ces nouvelles prisons par des plateformes composées de comités de riverains. Un de ces exemples: L'observatoire de la « mégaprison » de Bruxelles-Haren qui s'est constitué en opposant farouche. Tandis que pendant ce temps, l'aide à la réinsertion des détenus continue de souffrir d'un manque de moyens palpables et que les conditions de détention restent souvent contraires aux recommandations internationales.

Penser que la prison protège efficacement notre société en la mettant à l'abri d'individus dangereux est trop simpliste. Pour certains la prison polarise toutes les plaintes. On retrouve derrière les barreaux, bien souvent des naufragés de l'existence, des étrangers en perte, et puis la déferlante de ceux qui sont ramassés dans les filets de la lutte contre les drogues, on rentre en prison non toxicomanes et on en ressort atteint. S'y ajoutent les gens soupçonnés ou accusés de tout et parfois n'importe quoi et à qui on veut, sans même attendre un jugement, donner séance tenante, via la détention dite préventive, une « bonne leçon ». Les premiers à se retrouver derrière les barreaux ne sont pas les caïds ou les malfaiteurs mais les illettrés, les sans-papiers, les personnes précarisées, qui souvent marchent sur la corde raide et, parfois, chutent. Bref, la prison est souvent qualifiée d'école du crime. En effet, il y a de la colère et de la vengeance chez certains d'entre eux, et une partie de ceux-ci peut entre autres menacer de se tourner vers le radicalisme religieux ou d'autres formes d'endoctrinement.

Il y a eu ces dernières années de nombreuses actions de protestations et des arrêts de travail au sein du personnel pénitentier. Les grèves ne sont que la conséquence d'un manque de personnel et sont malheureusement le seul moyen dont ces agents disposent pour faire pression sur les instances dirigeantes et gouvernementales. Il s'agit d'un personnel qui n'est pas entendu, dont on ne prend pas en compte les doléances bien légitimes et fondées, leurs mauvaises conditions de travail ont un impact direct sur les conditions de détention des détenus. Le nombre de douches par semaine, le nombre de sortie ou encore les activités sociales organisées dans les prisons sont régulièrement revues à la baisse faute de personnel suffisant pour les encadrer. Le manque de personnel dans les prisons de Belgique s'élève à près de 500 emplois temps plein, selon les chiffres de la Direction générale des Établissements pénitentiaires (EPI), soit un déficit de 5%. Derrière la situation actuelle dans les prisons, c'est le système carcéral et la politique répressive qui, structurellement, sont en crise.



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

→ *Le Monde*, 17 juin 2016, Manuela Cadelli (juge et présidente de l'Association syndicale des magistrats en Belgique).

→ La Plateforme «Justice Pour tous» à l'occasion du Rassemblement du 27 avril 2016 devant le ministère de la Justice.

→ *Systèmes judiciaires européens – Efficacité et qualité de la justice; l'utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux en Europe*. Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

→ [Avocats.be](http://www.avocats.be)

→ *L'Echo*, 30 mai 2017.

→ *Progress Lawyers Network, Bruxelles Progress Law, Bruxelles Laïque, Ligue des droits de l'Homme, L'Observatoire international des prisons, Justice en ligne*, <http://www.harenobservatory.net>



AUTORITÉS LOCALES

De longues listes d'attentes pour les parents qui cherchent une place dans une crèche publique, augmentation des taxes communales, fermetures de maisons de jeunes, suppression de postes d'agents de Prévention et Sécurité, raréfaction des agents de quartiers, de plus en plus de clubs sportifs qui se trouvent sur la corde raide, autant d'exemples de la diminution qualitative et quantitative des services publics de proximité rendus par les communes. En cause? Les multiples mesures d'austérité qui, depuis 2012, sont inscrites dans un traité européen contraignant (TSCG), voté par tous les dirigeants nationaux, y compris les nôtres.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le pacte budgétaire européen est un mécanisme sur lequel se sont accordés 25 des 28 États-membres de l'Union européenne – dont nos dirigeants belges – pour favoriser la convergence de leur union économique et monétaire. En d'autres termes, ce traité abaisse le seuil maximum de déficit budgétaire toléré de 3% (critères de Maastricht) à 0,5% du Produit Intérieur Brut. Il réduit donc fortement la capacité des États et des entités fédérées à s'endetter même lorsque c'est nécessaire pour réaliser des investissements publics ou offrir des services nécessaires à la population.



Une diminution de seuil de tolérance dont les conséquences – les sacro-saintes mesures d'austérité – ont fini, par effet de domino, par atteindre le niveau des communes :

Déjà en 2014, la CGSP Wallonne lançait l'alerte : « Les efforts d'assainissement des dépenses publiques se feront à tous les niveaux de pouvoirs, mais nous craignons que les mesures les plus lourdes se concentrent sur les pouvoirs locaux et provinciaux car il est plus facile de noyer des mesures socialement inacceptables sur 589 entités locales et 10 provinces plutôt que sur l'État fédéral ou les 6 entités fédérées. »

Réduction des effectifs et précarisation de l'emploi. Les emplois contractuels sont préférés au détriment des emplois statutaires, entraînant des conséquences graves en matière de financement de la pension légale du personnel statuaire, les contrats ne sont pas reconduits, des licenciements ont lieu, le personnel souffre d'une surcharge de travail, etc. Comme l'actualité le confirme, en période de restrictions budgétaires, l'emploi constitue presque toujours la première variable d'ajustement.

Selon l'étude Belfius sur les Finances locales en 2016, la réduction des effectifs de personnel s'observe principalement en Flandre (-4.5%) et plus légèrement en Wallonie (-0.6%). Les pouvoirs locaux

bruxellois sont les seuls à enregistrer une hausse du personnel, due à l'essor démographique, à l'augmentation des demandes d'aide sociale (CPAS) (notamment en raison et au remplissage du cadre dans les zones de police). « Ces chiffres représentent la conséquence des mesures d'économie adoptées par certaines administrations locales afin de stabiliser ou réduire les effectifs de fonctionnaires locaux », précise l'étude. Sur la base des statistiques à ce moment-là de l'ORPSS, le nombre des travailleurs dans les administrations locales du Pays s'établit à 218.571 équivalents temps plein à la fin de l'année 2015, soit une réduction de plus de 5.000 équivalents temps plein par rapport à la fin de l'année 2012. Un non-sens, quand on sait que la population belge a augmenté de plus de 142.000 personnes endéans ces trois années et que donc, potentiellement, davantage de personnes ont pu faire appel aux services publics de proximité.



Réduction des investissements publics locaux. Or, les pouvoirs locaux sont les principaux investisseurs publics. Si les politiques d'austérité se renforcent sur les collectivités locales, cela pourrait grever toute possibilité de relance de l'activité économique dans le secteur des travaux publics. Pourtant, l'investissement public est un moteur essentiel pour l'économie réelle, elle permet de créer des emplois dans de nombreux secteurs d'activités et plus particulièrement chez les petites et moyennes entreprises locales. De plus, les communes repoussent les investissements publics en vue d'entretenir ou de créer des infrastructures afin de respecter les seuils d'endettement mais sur le long terme cette stratégie sera contre-productive. Dans 5 ou 10 ans, faute d'entretien ou d'investissement, certains infrastructures comme les routes ou les bâtiments seront tellement vétustes qu'ils seront soit inutilisables soit complètement à reconstruire. Le coût pour les communes sera encore plus lourd à supporter et les citoyens en feront également les frais.

Réductions des budgets en matière de services publics de proximité et d'aides à la personne. En 2015, à la suite des mesures gouvernementales pour réformer le dispositif des allocations de chômage (mesures d'exclusion de chômeurs de longue durée et dégressivité des allocations), les dépenses en matière d'aide sociale assurées par les CPAS avaient enregistré une forte progression (de près de +15% pour le revenu d'intégration en Wallonie et à Bruxelles, et de +4,8% en Flandre, soit un total national de 115 137 bénéficiaires).

Or, les sources de financement des CPAS provenant des entités communales et fédérées ne suivent pas cette progression. Un exemple typique où des mesures prises au Fédéral entraînent à d'autres niveaux des répercussions, sans que ces dernières aient été entièrement évaluées et/ou couvertes. La commune est dès lors légalement obligée de suppléer la partie du fonctionnement que le CPAS ne peut pas payer lui-même. Il en ressort qu'en 2014, la dotation communale s'élève en moyenne à 155 euros par habitant (contre 127€ en 2013, soit une augmentation de 22%). Ce chiffre cache d'importantes disparités selon les communes et les régions: 144€/habitant pour les communes flamandes, 125€/habitant pour les communes wallonnes et 261€/habitant pour les communes bruxelloises.

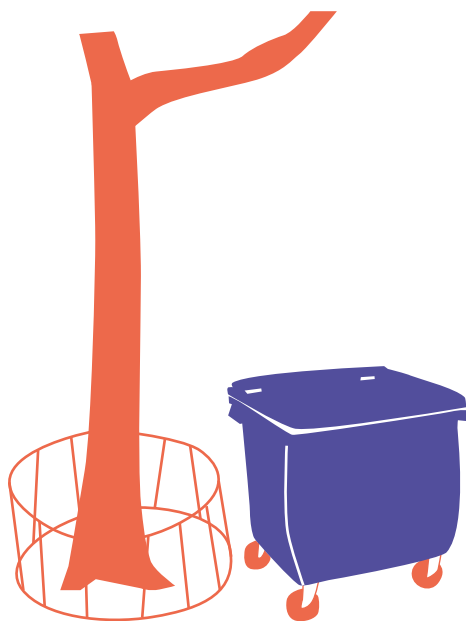
BUDGET



Augmentation des privatisations ou externalisations des missions aujourd'hui accomplies par les services publics communaux. On pense par exemple à la privatisation des tâches policières, telle que proposée dans un projet de loi de l'Open VLD, où le screening et la gestion d'images de caméra, la formation et l'utilisation de chiens, l'emploi de drones ou encore les contrôles de sécurité et de personnes... Tout cela pourrait être confié au secteur privé. Mais on pense également au choix que font certaines communes de privatiser leur service de nettoyage ou encore aux pratiques de plus en plus commerciales de certains hôpitaux ou de la marchandisation des maisons de repos.

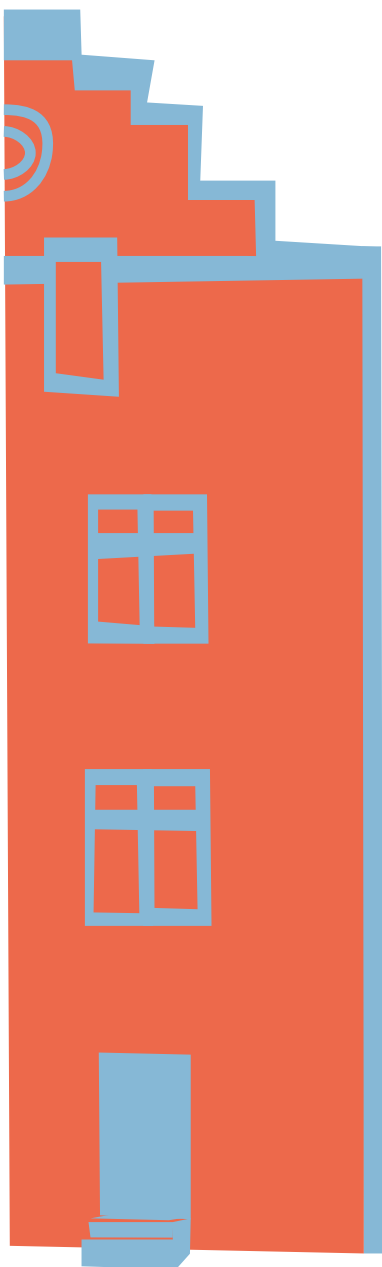
Un des services communaux où le manque d'investissement est le plus flagrant est celui de l'accueil des enfants en crèche pour un service nécessaire sinon primordial pour que les parents puissent travailler et gagner des revenus. Malgré une augmentation significative (+39,5%) des places d'accueil subventionnées entre 2002 et 2014 (soit 9.778 places), l'offre non-subventionnée a quant à elle fait un bond de 48%. Dans les chiffres, cette hausse du non-subventionné reste à relativiser (4.000 nouvelles places non-subventionnées en douze ans contre quasi 9.800 pour le subventionné), mais est révélatrice d'un marché à prendre dans le secteur de l'accueil de la petite enfance puisque l'État ne met pas tout en œuvre pour offrir une

place à tous les enfants. Faute de places dans les institutions publiques ou conventionnées, certains parents sont contraints de grever leur budget pour faire garder leurs enfants ou de diminuer leur temps de travail. Quand c'est la deuxième option qui est privilégiée, l'effet pervers est évidemment le renforcement des inégalités professionnelles entre femmes et hommes. En effet, en 2016 en Belgique, 27% des travailleurs étaient des travailleurs à temps partiel, mais la répartition de ce pourcentage est fortement inégale entre femmes et hommes. 45% des travailleuses travaillent à temps partiel alors qu'ils ne sont que 10% chez les hommes.¹



1

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/temps_partiel/pourcentage/



Passés et repassés par le tamis de l'austérité, les services publics communaux se voient dangereusement vidés de leur substance. Comme évoqué précédemment, ils assurent pourtant un ensemble d'équipements et de services à la collectivité, indispensable au développement durable de la société. Or la privatisation partielle ou totale de certains de ces services, l'une des conséquences directes des mesures d'austérité, a non seulement un impact sur les travailleurs du secteur (concurrence entre travailleurs, salaires de misère, conditions de travail qui se dégradent, etc.) mais entraîne également, par effet de domino, des conséquences sur les usagers en érodant certains grands principes de ces services de proximité: la continuité (le service doit être assuré en permanence sur l'ensemble d'un territoire donné), l'égalité (par l'accessibilité, la proximité, la gratuité ou une juste contribution), l'adaptabilité (par la prise en compte de l'évolution des besoins pour améliorer la qualité du service), la neutralité (le service public doit être assuré sans considération des opinions – politiques, religieuses ou philosophiques – des fonctionnaires ni de celles des usagers) et la solidarité (par un financement basé sur la redistribution des richesses).



TRANSPORTS



LES CITOYEN·NE·S, LES USAGER·ÈRE·S ET LES SERVICES PUBLICS

Nous l'avons vu tout au long de cette brochure, les attaques sur les services publics sont lourdes et diverses par nature, bien que néolibérales par essence. Idéologiquement, leur nécessité et leur rôle de redistribution des richesses sont largement remis en question. Financièrement, les services publics sont censés faire toujours plus avec moins de moyens. Depuis les années 80, les privatisations s'accroissent sous le prétexte fallacieux qu'*il n'y aurait pas d'alternatives*. Parallèlement, on peut déplorer que peu de citoyen-ne-s se mobilisent pour défendre le service public; que du contraire! Le mécontentement lié à un service jugé – parfois à raison – inefficace a largement pris le dessus dans l'opinion publique.

Comment réinventer le service public dans un contexte de société en crise où les inégalités ne cessent de croître? Quel rôle

redonner aux acteurs des services publics, élu-e-s, fonctionnaires, citoyen-ne-s et usager-ère-s? Comment la privatisation est-elle devenue la réponse à tous les maux de l'organisation sociale? Et surtout comment résister?

Le service public comme une entreprise commerciale

Depuis les années 80, pollué par les théories de gestion économique et managériale du secteur marchand et privé, l'organisation interne des services publics et sa relation avec ses usagers ont été modifiées. Ce basculement est appelé *New Public Management*. Un phénomène qui se développe depuis une trentaine d'années, avec pour buts de rationaliser les dépenses publiques, rendre les services publics plus efficaces et moins coûteux pour les caisses de l'État. Les théories du

New Public Management se résume en 3 mots : économie, efficacité et efficence.¹

Or, ce choix politique pose question. En adoptant les modèles de gestion et d'organisation de la sphère commerciale, les dirigeants et gestionnaires des services publics ont également adopté une série d'objectifs souvent contradictoires avec les missions du service public. La performance des services publics est souvent mesurée en terme de réduction des coûts et ce, au détriment des services réels rendus à la population.

Autre dérive observable, les usager·ère·s sont dorénavant appelés « client·e·s », et comme dans les entreprises privées, la qualité du service est évaluée en fonction de la satisfaction de cette clientèle... Un changement de sens qui nous interpelle ! En effet, s'il est entendu que les services publics s'adressent à TOUS les citoyens et citoyennes sans distinction. Il est par conséquent impossible de satisfaire tout le monde sans exception, tant les besoins et les attentes de chacun, chacune diffèrent. L'intérêt général et la réduction des inégalités doivent rester au centre des préoccupations du service public, c'est en fonction de ces critères qu'on peut le qualifier, ou pas, d'efficace et d'efficient.

Il faut rappeler de toute urgence cette évidence aux médias, à nos représentants politiques, aux citoyen·ne·s et travail-

leur·euse·s, des services publics eux-mêmes qui semblent avoir adopté cette sémantique nouvelle, ô combien dangereuse mais qui explique, aussi, pourquoi le fantasme de la privatisation s'impose aujourd'hui comme une évidence, pire : une fatalité.

Les services publics, des biens communs

Par opposition à cette vision commercialisée des services publics (et de la société en générale), on trouve la théorie des biens communs. Il n'existe pas de définition unique des biens communs ou *commons* en anglais, mais cette pensée économiste développée par Elinor Ostrom peut se résumer comme suit : pour rester communs, les biens matériels ou immatériels dont l'usage et l'utilité sont partagés par plusieurs individus, ne peuvent être appropriés par personne et doivent être gérés par la communauté de leurs usager·ère·s. Pour qu'un bien commun le reste, il faut également qu'une série de règles d'usage soient énoncées par la communauté dans son ensemble afin d'en garantir l'usage pour tous et toutes dans le temps.

Il n'existe pas de liste exhaustive de ce qui est un bien commun ou pas, pour qu'un bien soit commun, géré et utilisé

1

Alternatives économiques, <https://www.alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/files/laurent-bc-v2.pdf>

en commun, il suffit qu'une communauté de citoyen-ne-s le définisse comme tel et le gère en commun. L'exemple d'un champ ou d'un étang de pêche est souvent donné pour illustrer la nécessité de co-usage et de règles pour préserver la viabilité de la ressource, mais cette théorie peut également s'appliquer à l'air que nous respirons ou encore à la sécurité sociale de notre pays.

En considérant que les services publics sont utilisés par une communauté – les citoyen-ne-s – et qu'ils sont régis pas une série de règles qui garantissent l'usage pour tous et toutes dans le temps, il est intéressant de constater que certains éléments de définition des biens communs sont en rupture avec les services publics tels que gérés dans la plupart des pays occidentaux.

Aujourd'hui, les services publics appartiennent à l'État ou aux entités fédérées qui les organisent, dès lors ceux-ci peuvent les revendre ou les privatiser. Or, les services publics, s'ils étaient considérés comme un bien commun de tout citoyen-ne, seraient de facto *inappropriables* et donc impossibles à privatiser. Comme ils appartiennent à toutes et tous, ils n'appartiennent à personne. Les services publics peuvent donc changer, se transformer, leur valeur d'usage être modifiée, mais en aucun cas, ils ne peuvent être privatisés.

De la même manière, les services publics sont gérés par les agents de la fonction publique et par les élu-e-s politiques. La plupart du temps, les citoyen-ne-s ne sont pas impliqués directement dans leur gestion.

Donner une place à part entière, au cœur des organes de décisions, aux usager-ère-s et citoyen-ne-s des services publics pourraient d'une part, reconnecter ces citoyen-ne-s avec les services publics et d'autre part, leur permettre de comprendre les choix et contraintes qui expliquent pourquoi il est impossible de satisfaire tout le monde mais qui permettent, dans le même temps, d'aider celles et ceux qui en ont le plus besoin et réduire ainsi les inégalités.

Repenser le service public tel un bien commun, et non plus comme une entreprise marchande permettrait de remettre ses missions au cœur des espaces décisionnels. Et pourquoi pas créer des organes de décisions et de gestion tripartites qui réunissent, élu-e-s, fonctionnaires et citoyen-ne-s afin que l'ensemble de la communauté qui en a l'usage puisse participer aux débats et décider ensemble de l'avenir des services publics? Des exemples concrets de ce type d'organes existent y compris dans de grandes villes comme Paris ou Grenoble qui les ont mis en place dans leur service public de gestion de l'eau.

Créer et recréer des services publics

Enfin et c'est important de le souligner, il est possible de renverser la vapeur. Les services publics qui ont été privatisés peuvent redevenir publics, et il n'est pas interdit d'en créer de nouveaux.

Une récente étude menée par Transnational Institute de 2000 à 2017, dénombre pas moins de 835 cas de services publics privatisés qui ont été repris dans le giron public et ce, à travers 45 pays.² Beaucoup de cas étudiés concernent les secteurs de l'énergie et /ou de l'eau qui, comme chez nous, ont été largement offerts au secteur privé depuis les années 80, faisant ainsi grimper les prix au détriment des usagers. Il n'est pas étonnant de constater que l'étude démontre que le phénomène s'accélère depuis 2009, la crise ayant augmenté les inégalités et la pauvreté, certains pays, villes ou régions ont décidé d'aider leurs citoyen·ne·s en améliorant leur offre de services publics conscients qu'ils restent le meilleur rempart contre la pauvreté.

Un des aspects essentiels des 835 cas étudiés est qu'ils permettent bien souvent aux autorités de répondre à un enjeu majeur de notre société, à savoir l'urgence écologique là où les entreprises privées sont avant tout soucieuses des bénéfices engendrés.

Enfin, et contrairement à ce qui est largement véhiculé, lorsque les services publics sont partiellement privatisés par ce qu'on appelle les PPP ou Partenariat Public-Privé, ils s'avèrent être bien plus coûteux pour l'État ou l'Entité fédérée qui le met en place. A contrario, lorsque la Ville de Paris a remunicipalisé son eau en 2010, elle a réalisé instantanément une

économie de 40 millions d'euros (somme qui était extraite par les sociétés privées).

On l'aura compris, aujourd'hui la balle est aussi bien dans le camp des politiques que des citoyen·ne·s. Se soumettre à la conception néolibérale du monde en refusant d'envisager de nouvelles voies alternatives est une responsabilité qui incombe aussi bien aux élu·e·s qu'à celles et ceux qui les élisent. Si le fossé perdure entre les deux, si une conscience collective des enjeux immédiats de nos sociétés ne se développe pas à l'intersection de la volonté citoyenne et du combat politique, alors nous devrons constater, désenchantés, que la marchandisation aura triomphé et qu'elle remplira dorénavant le cadavre vidé de la démocratie représentative.

Et si nous retrouvions le sens commun?

2

Bastamag, https://www.bastamag.net/IMG/pdf/mediabriefing-june_22.fr.pdf

Notes
